

L'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2023

En 2023, la Caisse d'allocations familiales (Caf) de La Réunion comptait 287 715 allocataires, enregistrant ainsi une hausse de +0,4 % par rapport à l'année précédente (cf. tableau 1).

Parmi ces allocataires, 146 943 ont bénéficié d'une aide liée à l'accompagnement des familles, ce qui représente une légère diminution de -0,3 % par rapport à l'année 2022. Ces bénéficiaires constituent plus de la moitié (51 %) des allocataires de la Caf (cf. tableau 1).

Un nombre d'enfants de moins de 3 ans en baisse

En 2023, La Réunion comptait environ 78 389 enfants âgés de moins de 6 ans, dont 38 183 de moins de 3 ans, soit une baisse annuelle de -0,7 % pour les enfants de moins de 6 ans et de -0,8 % pour les moins de 3 ans (cf. tableau 1).

La répartition du pourcentage des enfants de moins de 3 ans varie selon les régions du département : elle est relativement faible dans le Sud-Est de l'île, mais plus élevée dans le Nord (cf. carte 1). La commune de Saint-Denis abrite à elle seule 17 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans du département, soit 6 518 enfants. En revanche, la commune de Saint-Philippe, avec seulement 0,5 %, enregistre le nombre le plus faible.

Le nombre de naissances enregistrées en 2023 s'élevait à 12 376 (cf. tableau 1). Dans 50 % des cas, les mères étaient âgées de 25 à 34 ans, tandis que dans un quart des cas, elles avaient moins de 25 ans.

Le nombre d'enfants nés de mères âgées de moins de 20 ans était de 452, marquant une baisse de 7 % par rapport à 2022.

Un quart des allocataires sont des monoparents

Les allocataires de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de La Réunion se répartissent en 32 % de couples, 24 % de foyers monoparentaux et 44 % d'allocataires isolés sans enfant (cf. graphique 1).

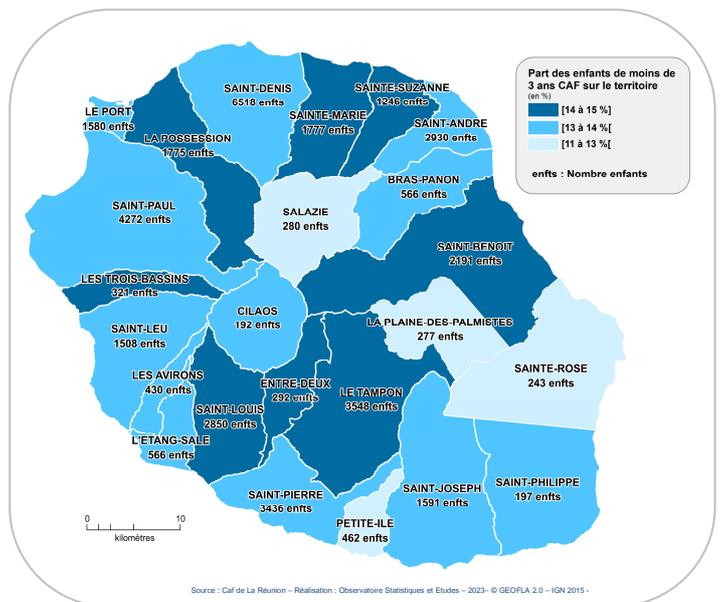
Près d'une famille allocataire sur deux est monoparentale, avec principalement une femme à sa tête.

En un an, le nombre d'allocataires isolés a augmenté de +1,6 %, tandis que celui des couples sans enfants a connu une hausse significative de +13,5 %. À l'inverse, le nombre de couples avec enfants a diminué de -1,8 %, tandis que les familles monoparentales ont vu leur nombre progresser de +1,2 %.

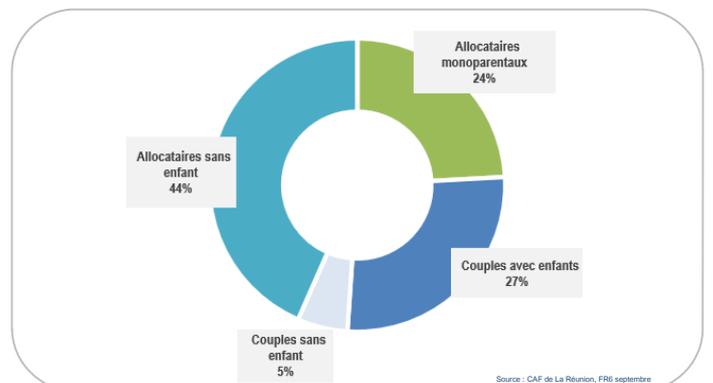
ANNEE	2022	2023	évolution
Effectifs Allocataires	286 536	287 715	0,4%
Population couverte	664 573	663 149	-0,21%
Nombre bénéficiaires aide à la famille	147 419	146 943	-0,3%
Nombre de familles CAF	146 508	145 947	-0,4%
Nombre de familles monoparentales CAF	69 202	70 022	1,18%
Nombre de naissances	13 152	12 376	-5,9%
Enfants nés de mères âgées de moins de 20 ans	486	452	-7,0%
Enfants à charge de moins de 3 ans*	38 489	38 183	-0,8%
Enfants à charge de 3 ans à moins de 6 ans*	40 475	40 206	-0,7%

* au sens des prestations familiales

Tableau 1. Effectifs allocataires et évolution annuelle



Carte 1. Répartition des enfants de moins de 3 ans sur le territoire



Graphique 1. Situation familiale des allocataires de la Caf

¹ La capacité théorique pour les modes de garde formels correspond à une estimation des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistants maternels, les EAJE, les salariés à domicile. Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. En résumé, l'indicateur est le rapport entre l'offre d'accueil globale en nombre de places et la demande potentielle, à savoir le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a été approché dans ce travail par le nombre d'enfants de moins de 3 ans présents Caf (au sens de la législation familiale - soit 39 048 enfants de moins de 3 ans CAF).

² Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde à domicile des parents, la garde à domicile a été approximée grâce au nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de la prestation Cmg-garde à domicile de la PAJE.

Une hausse de la capacité théorique d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

La Caf de La Réunion soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles (cf. graphique 2). En 2023, 16 575 places d'accueil étaient ainsi disponibles pour les familles, soit 649 places de plus qu'en 2022.

L'offre d'accueil du Jeune enfant est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans¹ (au sens CAF). Il correspond, à une estimation, à un instant donné, du nombre de places disponibles pour les enfants en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), à l'école, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile².

En 2023, tous modes de garde confondus, La Réunion offrait un potentiel de 42,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Bien que cette capacité ait augmenté de 2,1 points depuis 2022 et de 7,4 points depuis 2018 (cf. tableau 2), elle demeure nettement inférieure à la moyenne nationale, qui est de 59,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Une offre d'accueil disparate sur le territoire

Selon les communes, la capacité théorique d'accueil varie entre 19,3 et 78,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 3). Onze communes sur vingt-quatre affichent un taux supérieur à la moyenne départementale de 42,5 places.

Les communes ayant un taux inférieur à la moyenne se trouvent principalement dans le centre et le sud-est de l'île de La Réunion. Salazie, Sainte-Rose et Cilaos sont les moins bien couvertes. En revanche, les communes du Tampon, de Saint-Paul et de Sainte-Suzanne enregistrent des taux de couverture proches de la moyenne départementale.

La commune de l'Etang-Salé se distingue par un taux de couverture exceptionnel, offrant presque une place pour huit enfants de moins de 3 ans sur dix (cf. tableau 3).

Une offre d'accueil majoritairement collective

À la différence de la France métropolitaine (cf. tableau 2), où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant, à La Réunion, l'offre proposée par les EAJE est le premier contributeur avec en moyenne 20,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (en progression de 1,2 point depuis 2022 et 4,1 points depuis 2018).

L'accueil par les assistants maternels arrive en deuxième position, avec une couverture de 16,4 places pour 100 enfants. L'école maternelle représente l'accueil de 2,8 places, tandis que les salariés à domicile offrent 2,6 places pour 100 enfants.

Le nombre de places offertes par l'ensemble des EAJE progresse depuis cinq ans

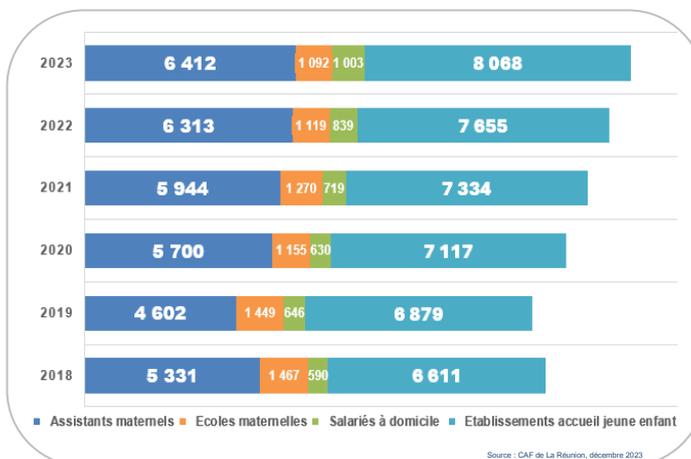
En 2023, les 409 EAJE implantés à La Réunion et financés par la Caf offraient 8 068 places destinées aux enfants de moins de 6 ans, marquant une augmentation annuelle de 5,4 %. Cette hausse est principalement due aux micro-crèches, dont la capacité est passée de 2 740 à 3 048 places, soit 308 places supplémentaires (cf. tableau 4).

Cette hausse du nombre de places en micro-crèches peut être en partie attribuée au déploiement des micro-crèches itinérantes dans le cadre du projet « Baby Bus » (cf. encadré 1). En 2023, les crèches itinérantes Baby Bus ont été déployées dans quatre communes : Saint-Joseph, Salazie, Saint-Paul et La Possession.

Capacité d'accueil par mode d'accueil formel (par nombre de places)	PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS						France entière
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2021
Assistants maternels	13,4	11,6	14,7	15,4	16,0	16,4	31,6
Ecoles maternelles	3,6	3,5	2,8	3,1	2,8	2,8	3,4
Salariés à domicile	1,5	1,6	1,6	1,8	2,1	2,6	2,1
Etablissements accueil jeune enfant	16,6	17,4	18,3	18,8	19,5	20,7	22,3
Capacité théorique d'accueil	35,1	34,1	37,4	39,1	40,4	42,5	59,4

Sources : Caf de La Réunion, Académie de La Réunion, Conseil Général de la Réunion, Imaje, Onape 2023

Tableau 2. Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans



Source : CAF de La Réunion, décembre 2023

Graphique 2. Nombre de places d'accueil disponibles selon le mode d'accueil

Source : CAF de La Réunion, décembre 2023

COMMUNE	Ecoles maternelles	EAJE	Assistants maternelles	Garde à domicile	Capacité théorique accueil
Etang-Salé	0,0	25,8	46,8	5,8	78,4
Saint-Pierre	3,4	25,2	23,1	2,4	54,1
Sainte-Marie	0,0	35,1	16,7	2,1	53,9
Les Avirons	0,0	9,3	37,7	4,9	51,9
La Possession	1,9	24,1	18,5	2,1	46,6
Bras-Panon	9,9	21,9	13,1	1,2	46,1
Saint-Leu	1,5	17,2	21,6	5,4	45,6
Saint-Denis	4,1	28,8	11,0	1,3	45,2
Entre-Deux	0,0	15,1	26,4	3,4	44,9
Saint-Paul	5,0	19,6	16,4	3,3	44,4
Le Tampon	0,8	10,3	28,5	3,5	43,0
LA REUNION	2,8	20,7	16,4	2,6	42,5
Sainte-Suzanne	0,0	24,2	14,0	1,8	40,0
Petite-Ile	4,1	14,1	17,3	3,5	39,0
Saint-Andre	2,6	22,0	11,2	1,7	37,5
Le Port	3,2	22,4	9,6	1,8	37,0
Plaine-Des-Palmistes	4,3	14,4	16,2	1,1	36,1
Saint-Philippe	2,0	20,3	9,1	3,0	34,5
Saint-Louis	3,6	10,9	15,0	3,2	32,7
Saint-Joseph	1,4	15,9	11,8	3,1	32,2
Trois-Bassins	1,9	15,9	9,3	2,5	29,6
Saint-Benoit	1,8	14,7	8,5	1,9	27,0
Salazie	0,7	20,0	1,1	1,4	23,2
Sainte-Rose	2,1	4,1	10,7	4,9	21,8
Cilaos	6,3	5,2	4,2	3,6	19,3

Tableau 3. Capacité théorique d'accueil selon la commune

Encadré 1

En avril 2021, le Secrétaire d'Etat à l'enfance et aux familles, lançait un appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Accueil pour tous » pour la mise en œuvre de projets permettant de démocratiser l'accès à un mode d'accueil de qualité pour les enfants issus de familles se trouvant en situation de pauvreté. Avec le soutien de la CAF et de la Préfecture de La Réunion, l'Association BABYLAND a répondu à cet appel à projet et a été désignée lauréate en juin 2021, sur la base de son projet novateur : « le baby bus itinérant ». Une offre de service globale et désenclavée, bâtie à partir d'un réseau de 11 micro-crèches itinérantes, pour favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas, garantir l'accès aux droits sociaux, soutenir les parents, remobiliser vers des trajectoires d'insertion sociale et professionnelle au plus près des habitants. La Caf de La Réunion a validé sa participation à l'investissement de 10 Bébés-Bus aboutissant ainsi à la création de 120 nouvelles places dans notre département d'ici 2024.

La Prestation d'accueil du jeune enfant finance la moitié des EAJE et près d'un tiers des places

L'offre d'accueil proposée par les établissements financés par la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est majoritaire, représentant 241 structures sur 290, exclusivement des micro-crèches, offrant un total de 2 525 places (cf. tableau 4).

En 2023, les 168 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) financés directement par la Prestation de service unique (Psu) disposaient d'une capacité d'accueil de 5 543 places pour les enfants de moins de 3 ans, principalement constituées de places en multi-accueil et en crèches collectives (cf. tableau 5). Le nombre de places offertes par ces deux types d'accueil a augmenté de +3,4 % entre 2022 et 2023.

Depuis 2017, le nombre de places offertes en micro-crèches connaît une progression dynamique, avec une croissance de +11,2 % (cf. graphique 3).

Près d'un EAJE sur cinq est positionné dans un Quartier prioritaire de la ville

Parmi les 409 structures d'accueil, 78 établissements sont situés dans des Quartiers prioritaires de la ville (QPV), offrant un total de 1 856 places.

Plus de la moitié de ces places (57,5 %) sont fournies par les crèches collectives et les multi-accueils, tandis qu'un quart des places d'accueil dans ces quartiers spécifiques sont proposées par les micro-crèches (cf. graphique 4).

413 créations nettes de places en EAJE en 2023

En 2023, 426 nouvelles places ont été créées, dont 316 en micro-crèches et 104 en crèches collectives. En parallèle, 13 places ont été supprimées, aboutissant à un total net de 413 créations de places en EAJE (cf. tableau 6).

La majorité des créations nettes de places (65 %) a été réalisée dans des EAJE financés par la PAJE, représentant un total de 280 places, contrairement à l'année 2022, où la majorité des nouvelles places avait été financée par la PSU (cf. Analyses et études n°32).

Près de 40 % familles fréquentant les EAJE sont des familles monoparentales

En 2023, le nombre de familles fréquentant les EAJE est estimé à 15 655 (cf. tableau 3), comprenant 62 % de couples et 38 % de familles monoparentales. Les structures d'accueil les plus fréquentées par les familles sont les micro-crèches, les multi-accueils et les crèches collectives.

Les familles monoparentales, souvent composées de mères seules avec un seul enfant, recourent majoritairement à des EAJE financés par la PSU, représentant 81 % de ces familles.

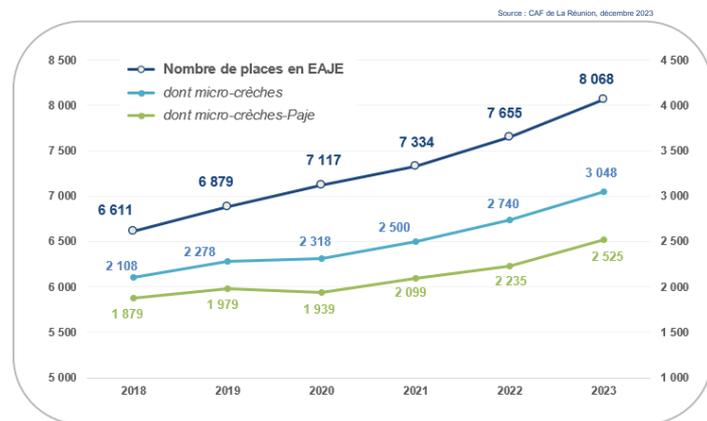
Parmi les couples, 48 % ont opté pour une micro-crèche, contre seulement 26 % des familles monoparentales. Ces dernières montrent une préférence plus marquée pour les crèches collectives et les multi-accueils, avec 64 % de fréquentation, comparé à 45 % pour les couples.

Au 31 décembre 2023, 158 enfants porteurs de handicap ont bénéficié d'un mode d'accueil. La majorité d'entre eux (80 %) a été accueillie dans des établissements multi-accueils et des crèches collectives (cf. tableau 4).

Source : CAF de La Réunion, décembre 2023

Structures d'accueil	Nombre EAJE 2023	Nombre places 2023	Familles fréquentant EAJE	Enfants de moins de 6 ans	dont Enfants de moins de 3 ans	dont enfants porteurs handicap
Crèches collectives	46	2 034	3 645	3 962	3 567	52
Haltes-Garderies	2	34	79	81	73	0
Jardins d'Enfants	14	514	1 075	1 161	874	12
Multi-Accueils	56	2 399	4 527	4 851	4 294	76
Crèches Familiales	1	39	54	54	53	1
Crèches collectives	290	3 048	6 275	7 141	6 179	17
dont Micro-crèches PAJE	241	2 525	5 200	5 960	5 106	9
dont Micro-crèches PSU	49	523	1 075	1 181	1 073	8
Total	409	8 068	15 655	17 250	15 040	158

Tableau 4. Caractéristiques des structures d'accueil du jeune enfant



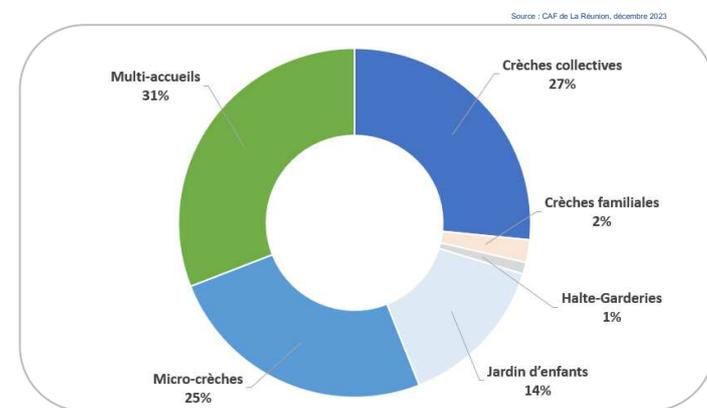
Graphique 3. Evolution du nombre de places offertes en EAJE depuis 5 ans

Source : CAF de La Réunion, décembre 2023

Le mode de financement des EAJE	Nombre de places	%	Nombre d'EAJE	%
EAJE financés par la PSU, dont :	5 543	69%	168	41%
EAJE autres que micro-crèches (1)	5 020	62%	119	29%
Micro-crèches PSU	523	6%	49	12%
Micro-crèches ayant opté pour la PAJE CMG Structure	2 525	31%	241	59%
TOTAL	8 068	100%	409	100%

(1) Crèche collective, multi-accueil, jardin d'enfants, halte-garderie, établissement périscolaire, crèche à gestion parentale, crèche familiale

Tableau 5. Le mode de financement des EAJE en 2023



Graphique 4. Répartition des places en EAJE situés en Quartiers prioritaires de la ville

Source : CAF de La Réunion, décembre 2023

Période	Créations places en EAJE	Suppressions places en EAJE	Créations nettes places
2018-2019	442	174	268
2019-2020	359	121	238
2020-2021	246	29	217
2021-2022	348	27	321
2022-2023	426	13	413
2018-2023	1 821	364	1 457

Tableau 6. nombre places créées et supprimées en EAJE depuis 2018

³ Le financement de la garde en Eaje se fait soit par la prestation de service unique (Psu) versée directement à l'établissement, soit par la Paje versée directement à la famille.

⁴ Il s'agit d'une aide au fonctionnement, versée directement au gestionnaire du mode d'accueil par la Caf et/ou la Msa. Le versement de la Psu implique notamment de se conformer au mode de tarification établi par la Cnaf pour le calcul de la facturation des familles. Le montant de la participation familiale est défini par un taux d'effort, proportionnel aux ressources du foyer et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

Une augmentation du nombre de places offertes par les assistants maternels et gardes à domicile en 2023

En 2023, 1 804 assistants maternels étaient agréés par le Conseil Départemental de La Réunion, offrant un total de 6 412 places, soit une hausse annuelle de +1,6 % (cf. graphique 5). Bien que le nombre d'assistants maternels ait légèrement diminué par rapport à l'année précédente (1 823 en 2022), le nombre de places disponibles a augmenté, passant de 6 313 à 6 412.

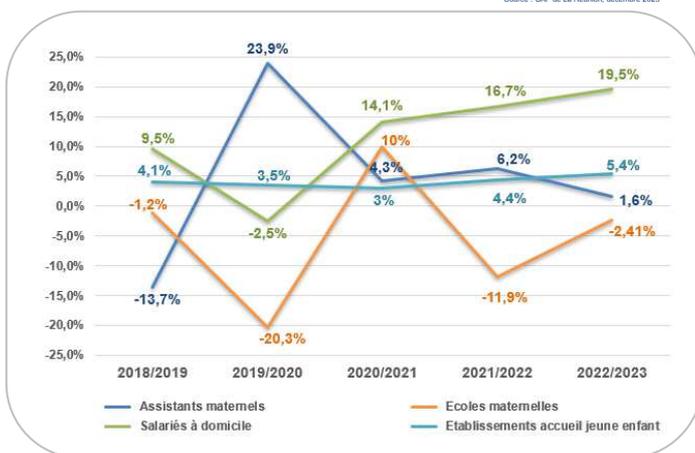
Cette évolution positive du nombre de places disponibles s'explique notamment par l'augmentation du nombre de places en Maisons d'assistantes maternelles (+8 % en un an). En effet, depuis 2021, la réglementation, plus souple, encourage et facilite la création de ce type d'accueil : le nombre d'assistants maternels pouvant exercer dans une même Mam est désormais d'un à six professionnels (dont au maximum quatre simultanément) et le nombre d'enfants accueillis simultanément en Mam ne peut excéder vingt.

Avec 1 003 enfants âgés de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément de libre choix du mode de garde à domicile, le nombre de places de garde à domicile est en hausse de près de 20 % depuis un an (cf. graphiques 2 et 5). Entre 2021 et 2023, cette augmentation du nombre de places dans ces modes d'accueil s'explique en grande partie par la crise sanitaire de la Covid-19 (l'Organisation mondiale de la Santé n'a déclaré la fin de l'urgence de santé publique de portée internationale qu'en mai 2023), qui a motivé les familles à privilégier un mode d'accueil individuel.

Une baisse des enfants de moins de 3 ans préscolarisés en 2023

À la rentrée scolaire 2023, 1 092 enfants de moins de 3 ans étaient été préscolarisés, soit environ 3 % des enfants scolarisés en classes de maternelles. Par rapport à 2022 ce type d'accueil a connu une baisse de -2,4 % (cf. graphique 5). La baisse des effectifs en maternelle amorcée depuis la rentrée 2008, se poursuit en 2023 (cf. encadré 2).

En 2023, 25 classes passerelles étaient financées par la Caf, comme en 2022, en partenariat avec l'Éducation nationale et les communes : 6 dans le territoire Nord, 4 dans le territoire Est, 9 dans le territoire Sud, et 6 dans le territoire Ouest.



Graphique 5. Evolution des places d'accueil selon le mode de garde

Encadré 2

En 2023, 113 894 élèves ont fait leur rentrée dans les écoles publiques et privées de la région académique de La Réunion (90,8% dans l'enseignement public, 9,2% dans l'enseignement privé). Tous secteurs confondus, l'académie compte 435 élèves de moins qu'en 2022 (-0,4%, après -0,6% en 2022).

La tendance à la baisse modérée des effectifs se poursuit dans l'enseignement public (-309 soit -0,3%, -0,6% en 2022). Les effectifs de l'enseignement privé décroissent aussi (-126, -1,2%), après le palier de 2022.

La baisse des effectifs en maternelle amorcée depuis la rentrée 2008 se poursuit en 2023, en raison de la scolarisation de générations de moins en moins nombreuses (celles nées entre 2018 et 2020). Sur les cinq dernières années, la baisse d'effectifs en maternelle est de l'ordre de 2 280 élèves (-5,7%).

Le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans dans l'enseignement public diminue encore mais la baisse est beaucoup moins marquée que celle de la rentrée précédente (-18 soit -1,7% après -7% en 2022), dans un contexte de reprise des naissances en 2021.

Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans l'enseignement public s'établit à 8,1% (-0,3 point). Dans le privé, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans est de 73. Ils étaient 117 en 2022. Le taux global de scolarisation (public et privé) des enfants de moins de 3 ans est de 8,6% en 2023, soit -0,7 point par rapport à 2022. Par contre le nombre d'enfants scolarisés à 3 ans est en hausse (+182 soit +1,5%) alors que la prévision tablait sur une relative stabilité.

Source : « Les effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré : constat de rentrée 2023-2024 », Note d'information DSM4 Statistiques et indicateurs de pilotage, rectorat de La Réunion, n°260, Mars 2024.

► Pour un savoir plus

- Cally, J.R., « [L'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2022](#) », *Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion*, n°32, Novembre 2023.
- Parvedy, J et Payet, F., « [Les effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré : constat de rentrée 2023-2024](#) », *Note d'information DSM4 Statistiques et indicateurs de pilotage*, rectorat de La Réunion, n°260, Mars 2024.
- « [L'accueil des jeunes enfants en 2023](#) », *Rapport Observatoire Nationale de la Petite Enfance*, Caisse nationale des Allocations familiales, Edition 2023